

---

## 2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

---

La pollution croissante de l'air ambiant entraîne un réchauffement anormal de l'atmosphère. Ce réchauffement, encore appelé « effet de serre », est principalement dû aux émissions de gaz à effet de serre tels que : la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le gaz hilarant et le méthane. Le CO<sup>2</sup> est le plus important de ces gaz puisqu'il représente 82 % de ces émissions, il provient de la consommation des combustibles fossiles (comme le mazout et le charbon) dans tous les secteurs de l'économie.

La production de CO<sup>2</sup> est due en grande partie aux secteurs du transport et de l'industrie. Il est urgent d'améliorer la qualité de l'air ambiant afin de vivre dans un environnement sain, avec des taux de pollution limités (CO<sup>2</sup>, ozone, ...) et d'ainsi retrouver une certaine qualité de vie et de réduire les maladies et infections liées à ce problème. Car la qualité de l'air, c'est la qualité d'une Région, c'est la santé de ses citoyens.

Le cdH fixe pour la suite des objectifs ambitieux mais nécessaires :

- atteindre pour la fin de la prochaine législature (2014) l'objectif de réduction de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévu actuellement au niveau européen pour 2020 ;
- arriver à au moins 30 % de réduction des GES pour 2020, et à 80 % de réduction pour 2050.

### Le cdH propose de :

- assurer une meilleure coordination avec le fédéral notamment en matière de transports pour concevoir un plan national de mobilité ;
- développer les technologies environnementales assurant une réduction significative de CO<sup>2</sup> avec nos entreprises les plus émettrices ;
- poursuivre l'étude de faisabilité des projets de captation du carbone dans des conditions de sécurité optimales ;

- rendre visible et lisible, par une information claire et un étiquetage approprié, l'impact environnemental de la production et du transport des biens de consommation ;
- favoriser l'utilisation de biocarburants dans les transports en commun
- systématiser les bilans carbone en particulier au sein du secteur tertiaire et des PME ;
- développer le concept de carte de crédit-carbone appliqué aux consommateurs ;
- promouvoir un usage rationnel et noble des combustibles fossiles (déplacements des véhicules d'urgence, pharmacie, chauffage, service de police, défense militaire) afin d'accélérer la transition vers d'autres consommations ;

---

---